

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. A l'ordre, voyons. Il n'incombe pas au président de déterminer si un député a vraiment ou volontairement induit la Chambre en erreur. La question n'est pas là. Je ne suis pas ici pour porter un jugement sur les circonstances. En fait, je suis très peu au courant des circonstances auxquelles le député de Saint-Jean-Ouest fait allusion et de celles que le ministre ramène sur le tapis. Je parle strictement procédure: le Règlement ne permet pas d'accuser un autre député d'avoir sciemment trompé. Mais je crois qu'il est conforme au Règlement de dire qu'un autre député a induit la Chambre en erreur. Je sais pour l'avoir entendue bien des fois que cette accusation est souvent portée dans cette Chambre. J'espère que l'honorable député collaborera avec la présidence, les autres députés et la Chambre en reconnaissant que c'était en effet ce qu'il avait l'intention de dire lorsqu'il a fait cette déclaration.

M. Carter: Monsieur l'Orateur, je crois que les faits sont éloquentes et je suggérerais au ministre que s'il veut en faire un exemple et commencer à montrer ses biceps, Terre-Neuve n'est guère l'endroit. Le ministre savait fort bien que ces conditions étaient remplies par les parties intéressées et, malgré tout, il a fait une déclaration et menacé d'invoquer l'article 33 de la loi des Pêcheries; et aujourd'hui, il a certainement laissé entendre dans sa réponse que les autres intéressés refusaient de respecter le Règlement de son ministère à l'égard du contrôle de la pollution. Je ne sais guère comment m'exprimer autrement, Monsieur l'Orateur. Le ministre a agi de propos délibéré. Je ne saurais comment le dire autrement.

M. l'Orateur: L'honorable député affirme que le ministre a été à l'encontre de certaines règles de conduite. Je suggère à l'honorable député qu'il a été à l'encontre de certaines règles de la Chambre. Il accuse le ministre d'être intransigeant, c'est fort possible. Il ne m'appartient certes pas d'en décider; mais l'honorable député fait peut-être lui-même preuve d'une certaine intransigeance. Il a fait valoir son point de vue. Il a eu trois fois l'occasion d'exprimer son point de vue sur les circonstances qui entourent l'affaire. Cette question lui tient à cœur, mais il me semble que, pour la bonne conduite des travaux de la Chambre, l'honorable député pourrait bien accepter de modifier sa déclaration suivant les suggestions que j'ai faites.

M. Carter: M. l'Orateur, si le ministre est prêt à corriger sa réponse, je suis disposé à modifier mon observation.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Il faut admettre que c'était un sale tour.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous sommes manifestement dans une impasse. Je crois que je dois à la Chambre de m'adresser de nouveau au député. Il ne fait aucun doute qu'il tient à ses opinions. Il y a un Règlement toutefois auquel nous devons nous conformer et je n'hésite pas un seul instant à faire face à mes responsabilités. Tous les députés de la Chambre, y compris le représentant de

Saint-Jean-Ouest, sont d'accord pour que l'Orateur fasse appliquer notre Règlement. Je connais bien le député et je suis sûr qu'il n'en attend pas moins de moi. Je me demande bien à quoi peuvent conduire ce débat et cette argumentation entre lui-même et le ministre de l'Environnement et des Pêches. Je signale à nouveau au député qu'il lui est facile de signifier qu'il accepte de revoir la question à la lumière des déclarations qui pourraient être faites plus tard quand viendra la période des questions. Je crois que le député de Saint-Jean-Ouest sera heureux d'apprendre que la période des questions reprendra sous peu et qu'il pourra poser toutes les questions qu'il voudra.

• (1440)

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: On semble s'opposer à cela. D'autres députés semblent aussi avoir des questions à poser. Mais le député peut poser les questions qui lui permettront d'obtenir quelques éclaircissements sur cette question épineuse et, dans l'intervalle, peut-être aimerait-il modifier sa déclaration, ce qui nous permettra de passer à la période des questions, en donnant au député de Saint-Jean-Ouest l'occasion de poser ses questions.

M. Carter: Si on me permet de modifier quelque peu ma phrase, je dirais que le ministre s'est rendu coupable d'une inexactitude terminologique.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois vraiment que le député s'est amendé.

M. Baldwin: Et si le ministre voulait bien bouger de quelques pouces?

M. l'Orateur: J'espère que la bonne volonté que l'on décèle chez le député de Saint-Jean-Ouest se reflètera dans les réponses que donnera le ministre aux questions que pourra poser le député. Je crois vraiment que le député a fait preuve de bonne volonté.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Certains députés peuvent en douter, mais je crois que c'est une concession importante.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: —non pas au président, non pas au ministre, mais aux usages de la Chambre et à ses traditions de longue date. Si je comprends bien, le député a substitué les mots qu'il vient tout juste d'utiliser à la suggestion qu'il avait faite un peu plus tôt voulant que le ministre ait sciemment induit la Chambre en erreur. A cette condition, je donne la parole au député qui pourra vous poser sa question et j'espère que nous n'aurons pas à en dire davantage et que les questions pourront être posées.

M. Carter: La question supplémentaire que je voulais poser au ministre est la suivante: Était-il au courant que ses hauts fonctionnaires, les représentants de la société et les cadres du gouvernement de Terre-Neuve avaient convenu d'accepter ses conditions à l'égard de la raffinerie de pétrole de Come-By-Chance?